DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

MAIRIE DE SANSSAC L'EGLISE

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 31 octobre 2025

Présents : Messieurs BERAUD Jean-Yves, BOYER Joseph, MAZOYER Gérard, Mesdames CHACORNAC Emmanuelle, DELMAS Marie-Claude, FELGINES Florence, JAMMES Sandrine, GIRAUD Corinne.

: Monsieur COSME Vincent qui a donné procuration à Madame FELGINES Florence, Madame DURAND Claudine qui a donné procuration à Monsieur BERAUD Jean-Yves, Madame FOURNET-FAYARD Marjolaine qui a donné procuration à Madame CHACORNAC Emmanuelle, Monsieur JACQUES Cyrille qui a donné procuration à Madame GIRAUD Corinne.

absent : Monsieur GUILHOT Stéphane

Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine secrétaire de mairie/DGS

Madame CHACORNAC Emmanuelle a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire BERAUD Jean-Yves ouvre la séance à 20h30.
Il est ensuite procédé à l'examen de l'affaire inscrite à l'ordre du jour.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DES DECISJONS DU 26 SEPTEMBRE 2025

Après présentation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2025, le conseil municipal l'approuve.

Pour : 12

AUTORISATION D'ACHAT D'UN TRACTEUR

Le tracteur actuel a été acheté en 2005 ; il a subi différentes réparations onéreuses. Il apparaît indispensable de le remplacer par un tracteur d'occasion de marque New Holland de chez GONNIN-DURIS, modèle TSA 100 de 2005, 7 500 heures d'un montant de 38 000 € HT soit 45 600 € TTC. Pour ce faire, il avait été budgété 36 000 € en 2025.

Après délibération, le conseil municipal autorise le maire à renouveler le tracteur de la commune.

Pour : 12

AUTORISATION DE REPRISE DE L'ANCIEN TRACTEUR

En parallèle de l'achat du nouveau tracteur, GONNIN-DURIS nous reprendrait le tracteur actuel Lamborghini type 814-90 de 2005 pour 9 600 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à faire reprendre l'ancien tracteur.

Pour : 12

AUTORISATION D'ACHAT DE SANITAIRES PUBLICS

Suite à l'aménagement de la place, il convient d'acheter des sanitaires publics. Plusieurs devis ont été établis. Le choix se porterait sur l'offre de l'entreprise SAGELEC pour un montant de 29 900 € HT soit 35 880 € TTC. Il s'agirait d'un module habillage bois Silverwood (garanti 10 ans) avec dalle béton intégré, toiture plate avec récupération des eaux pluviales. Il possède un dosseret prestige PMR avec lavage, désinfection et séchage automatiques de l'assise de la cuvette en polyester armé sans pièce en mouvement – éclairage à leds. Ces sanitaires sont équipés d'un lave-mains multifonctions automatique type Prestige, une dalle béton carrelée avec lavage du sol, ballon tampon.
Livraison et déchargement par camion-grue, installation et essais compris. Pose sur lit de sable.
Option Consuel : 600 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette proposition et autorise le maire à procéder à l'achat de ces sanitaires.

Pour : 12

AVENANT N°3 au marché de travaux n°20191900001 de l'agence ZEPPELIN Architectes et AVP BEMO, cotraitant dans la mission d'études et maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la

Dans le cadre du projet de l'aménagement de la place de l'église, il a été décidé par délibération du conseil municipal du 17/09/2019 d'attribuer et de notifier le marché de mission d'étude et de maitrise d'œuvre pour un montant de 31 500 €.

Un avenant n°1 a été approuvé suite à la cession de la SARL BEMO URBA et INFRA à AVP BEMO le 15/01/2020.

Un avenant n°2 a été approuvé le 14/09/2025 suite à l'affermissement de la tranche optionnelle pour un montant de 7 343.96 € HT.

Le présent avenant n°3 intervient suite à la finalisation du projet, la préparation des plans d'exécution, la constitution des pièces et passation du marché et la conduite des travaux.

Sur la base de ces éléments et après délibération, le conseil municipal approuve la plus-value de 4 758.99 € HT portant ainsi le marché à 43 602.94 € HT et autorise monsieur le maire ou son représentant à signer et notifier l'avenant n°3 au marché de travaux n°20191900001

Pour : 12

: Le but est également de se faire connaître car actuellement, beaucoup de personnes vont à la bibliothèque du Puy et à la médiathèque de Chaspuzac. La médiathèque départementale va fournir les affiches de signalisation indiquant la bibliothèque. Ils peuvent également faire les affiches intérieures pour identifier les ouvrages par thème.

L'association aura besoin d'un ordinateur portable ; une demande de subvention exceptionnelle sera transmise à la mairie au moment du budget 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer le contrat d'objectifs et de moyens avec le département de la Haute-Loire afin d'assurer un service d'appui au développement de la bibliothèque de la commune et donne délégation à Monsieur le maire pour communiquer toutes les annexes liées à ce contrat.

Pour : 12

QUESTIONS DIVERSES

Déblocage du prêt de 250 000 €
Le déblocage du prêt a eu lieu le 10/10/2025. Les remboursements débuteront le 31/10/2025 jusqu'au 31/07/2041 à un taux de 3.5% avec un capital fixe et des intérêts variables.

Rémunération des panneaux photovoltaïques :
3 187 € en 2025 prenant en compte une prime de 2 380 €. La rémunération des seuls panneaux photovoltaïques représente 807.30 € pour l'année 2025.

Virement de crédits sur le budget de la commune dans le cadre de la fongibilité :
Concernant les travaux de Coyac, il avait été prévu 64 000 € pour la reprise de la voirie. Néanmoins, il est apparu nécessaire en complément de procéder à la sécurisation du virage à l'entrée de Coyac car en hiver, un écoulement d'eau sur la route à cet endroit provoque la formation de plaques de verglas. Il avait été envisagé de couvrir cette dépense supplémentaire de 9 843 € avec les amendes de police mais la subvention ne nous a pas été accordée. C'est pourquoi 10 000 € ont été pris sur la ligne prévue pour le cimetière dont les travaux ont finalement coûté moins cher et virés sur la ligne de la voirie.

Modification des horaires de l'éclairage public :
Pour les fêtes de fin d'année, l'éclairage public fonctionnera jusqu'à 23h00

Commémoration du 11 novembre :
Elle aura lieu à 11h00 et sera suivie du repas des aînés. « au petit marché » fournira les boissons pour partager le verre de l'amitié avec la population. Des enfants de l'école seront sollicités pour lire un texte à cette occasion.

Demande de l'APE :
L'APE a sollicité l'octroi d'un placard à l'école mais il apparaît qu'il n'y a pas de place. Il faudra réfléchir à une solution en attenant les travaux dans les anciennes toilettes publiques.

Vente de l'ancienne mairie .
La procédure est lancée.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PUY

La communauté d'agglomération du Puy en Velay est un EPCI créé par arrêté préfectoral du 26 décembre 2016. En raison d'évolutions réglementaires et au vu de l'exercice concret des compétences supplémentaires de la communauté d'agglomérations, il est apparu nécessaire de procéder à un ajustement des statuts. Les modifications apportées concernent les compétences supplémentaires suivantes :

- Petite enfance, avec la nécessité de tenir compte de la loi 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi, qui précise notamment le périmètre et la répartition des compétences entre communes et EPCI et crée le service de la petite enfance (SPPE) ;
- Cohésion sociale et territoriale, en l'occurrence la gestion de la ludothèque à Brives-Charensac ;
- Enseignement supérieur, avec l'inscription du soutien au self de l'IUT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **n'étant pas favorable à la partie concernant l'inscription du soutien au self de l'IUT**, a voté :

Pour : 0

Abstention : 8
BERAUD Jean-Yves, DURAND Claudine, CHACORNAC Emmanuelle, FOURNET-FAYARD Marjolaine, FELGINES Florence, COSME Vincent, GIRAUD Corinne, JACQUES Cyrille

Contre : 4
DELMAS Marie-Claude, MAZOYER Gérard, BOYER Joseph et JAMMES Sandrine

AUTORISATION A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER avec le département UNE CONVENTION DANS LE CADRE DU CONTRAT D'OBJECTIF ET DE MOYENS POUR LA BIBLIOTHEQUE

Monsieur le maire remercie Madame Marie-Claude DELMAS pour son engagement au sein de l'association « les amis de la bibliothèque de Sanssac » et la mobilisation citoyenne qu'elle a provoquée à l'occasion du déménagement de la bibliothèque. Désormais, elle est installée dans une salle de l'école et bénéficie d'un accès extérieur. Elle sera utilisée, pour le moment, conjointement avec l'équipe scolaire.

Le contrat d'objectifs et de moyens adressé par le département de la Haute-Loire a pour objectif d'assurer un service d'appui au développement de la lecture publique dans notre commune.
Une trajectoire d'évolution a été déterminée afin de consolider le service rendu à la population. Ce contrat d'une durée de 5 ans se décline en 3 objectifs principaux :

Permettre à l'ensemble de la population égal accès à la bibliothèque municipale : Pour une commune comme la nôtre, la bibliothèque devrait pouvoir proposer de 6 à 8h d'ouverture par semaine. Il ne sera pas fixé d'horaires spécifiques pour l'école, ce sera à la demande des institutrices : une des bénévoles se rendra alors disponible. Il est envisagé de faire un questionnaire pour demander aux habitants les horaires d'ouvertures qui les intéresseraient.
Offrir au public des collections actualisées diversifiées ainsi que des services de qualité : 4 des bénévoles vont aller se former 2 fois 2 jours en novembre et décembre à la médiathèque départementale. Les bénévoles sont d'ores et déjà allées à la médiathèque et ont choisi les livres qu'elles souhaitaient : il est possible d'emprunter jusqu'à 400 livres par période de 6 mois dans différentes catégories. Pour la commune de Sanssac, le budget sera d'environ 1 180 € (1€ par an et par habitant). Une rencontre a eu lieu avec les institutrices qui ont pu prendre des livres sur le thème « touche pas à mon corps » à destination des 3-10 ans ; elles travaillent également sur « les contes revisités ». Monsieur le maire félicite l'équipe pour ce travail effectué en collaboration avec l'école.

Problème avec la visioconférence :
Il n'existe pas de contrat de maintenance donc le déplacement serait payant. Le coût du contrat de maintenance est de 360 € par an. L'achat d'un câble HDMI de 5 à 10 m est à prévoir pour essayer de solutionner les problèmes rencontrés.

Vourzac :
L'encart à poubelles est cassé et la plaque de fonte servant à l'évacuation des eaux pluviales devant l'assemblée est à nouveau descellée : les employés municipaux seront sollicités pour les réparations

Ecole :
- La directrice demande un abri pour les vélos et le matériel extérieur (jeux…)
- Un barillet sera changé par l'entreprise Borelly pour 350 €

Atelier sénior :
13 places maximum pour l'atelier « sommeil » prévu le 10/11 à la salle Magarand

Salle socio-culturelle :
L'entreprise BORELLY nous fera parvenir 2 devis pour le remplacement des stores cassés

La séance s'est levée à 23h00

La secrétaire de séance,

CHACORNAC Emmanuelle

Le Maire,

BERAUD Jean-Yves

MAIRIE DE SANSSAC L'EGLISE (Hte-Loire)